



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pratique

Guide
pratique

Guide
pratique

Lexique des principaux termes utilisés en conservation-restauration

Annexe 6
du « Guide pratique
des marchés publics de
conservation-restauration
de biens culturels »

Version 2020

LISTE ALPHABÉTIQUE DES TERMES

Accessibilité	Constat d'état	Patrimoine culturel matériel
Altération	Diagnostic	Processus de conservation-restauration
Appréciation des risques	Documentation	Pronostic
Authenticité	Entretien	Rapport d'intervention
Bien	Étude préalable (pour les objets mobiliers)	Reconstitution
Cahier des charges	Évaluation de l'état	Réhabilitation
Caractère d'origine	Évaluation de l'état de conservation d'un ensemble de biens mobiliers	Rénovation
Collection		Réparation
Compatibilité		Restauration
Conservation	Intérêt patrimonial	Réversibilité
Conservation curative	Maîtrise d'œuvre	Stabilité
Conservation préventive	Maîtrise d'ouvrage	Stabilité structurelle
Conservation-restauration	Patrimoine culturel	

INFORMATIONS SUR LES SOURCES

CMA, 2007 : travaux de terminologie menés entre 2002 et 2007 au sein de la commission patrimoine de l'ex-conseil des métiers d'art du ministère de la Culture (propositions de définitions, rassemblement des documents internationaux, chartes, site).

Icom-CC 2008 : « Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel » (résolution adoptée par les membres de l'Icom-CC à l'occasion de la XV^e Conférence triennale, New Delhi, 22-26 septembre 2008)

<http://www.icom-cc.org/>

<http://www.icom-cc.org/242/about-icom-cc/what-is-conservation/>

NF EN 15 898 : « 2019. Conservation du patrimoine culturel. Principaux termes généraux et définitions. »

Dans le cadre du Comité européen de normalisation (CEN), le comité technique (TC) 346 « Conservation du patrimoine culturel » créé en 2004, a produit dès 2011 une norme européenne de définition des termes les plus couramment utilisés dans les domaines de la conservation-restauration des biens culturels (immeubles et objets mobiliers). La révision de 2019 se présente désormais en version trilingue (voir liste complète des plus de quatre-vingts termes avec leurs synonymes, p. 10).

Pour en savoir plus
www.afnor.org

Acheter la norme :
<https://www.boutique.afnor.org/>

Découvrir l'activité du Comité français de normalisation de la conservation des biens culturels :
<https://norminfo.afnor.org/structure/afnorcncbc/conservation-des-biens-culturels/57122>

Voir aussi le site thématique :
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Conservation-restauration/Normalisation/Normalisation-de-la-conservation-du-patrimoine-culturel-CEN-TC-346-AFNOR-CNCBC>

LEXIQUE

Accessibilité

accessibilité (fr), *accessibility* (en), *Zugänglichkeit* (de)

Possibilité d'interagir avec un bien, physiquement et/ou intellectuellement.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.11

Altération

dégradation (fr), *damage* (en), *Beschädigung* (de),

désordre (syn.) (fr), *pathologie* (syn.) (fr), *détérioration* (syn.) (fr), *dommage* (syn.) (fr), *dégât* (syn.) (fr)

Modification de l'état non bénéfique.

Note 1 bien que les altérations ne soient pas bénéfiques au bien, elles peuvent parfois être considérées comme contribuant à enrichir l'intérêt patrimonial (par exemple, des traces laissées par la guerre).

Note 2 selon le contexte, les termes français « dégradation » et « détérioration » peuvent également être utilisés pour décrire une aggravation complète de l'état, qui peut être intentionnelle.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.2.7

Appréciation des risques

risk assessment (en), *Risikobeurteilung / Risikoabschätzung* (de)

Processus d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques susceptibles de modifier l'intérêt patrimonial.

Note l'appréciation des risques fait partie du processus global de « Management du risque » [Guide ISO/IEC 73:2009, 3.4.1].

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.4.5

Authenticité

authenticity (en), *Authentizität* (de)

Degré de correspondance entre un bien et l'identité qui lui est attribuée.

Note il convient de ne pas confondre le concept d'authenticité avec le concept d'originalité.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.8

Authenticité

Historiquement, le mot français authentique s'applique d'abord aux personnes dont l'autorité est reconnue et légitime, puis aux choses véridiques, indiscutables. Un bien culturel est jugé authentique quand son histoire, matérielle et culturelle, établit rigoureusement qu'il est bien ce que l'on prétend qu'il est.

Commentaire le document de Nara affirme que les critères d'évaluation de l'authenticité sont multiples et qu'ils se définissent et s'apprécient en fonction du contexte culturel auquel est associé le bien

CMA, 2007

Bien

bien culturel (fr), *object* (en), *Objekt* (de)

Élément du patrimoine culturel matériel.

Note le terme « bien » est utilisé dans la présente norme pour le patrimoine culturel, aussi bien immobilier que mobilier. Dans des contextes professionnels spécifiques, d'autres termes sont utilisés, par exemple : « artefact », « bien culturel », « élément », « site », « bâtiment », « monument », « spécimen », « structure », « paysage culturel », « document ».

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.3

Cahier des charges

Ensemble des clauses imposées à la réalisation d'un marché. Ces clauses peuvent avoir trait à la durée, au lieu, ou à toute autre forme de modalités d'exécution. En conservation-restauration, le cahier des charges doit définir avec précision les objectifs de l'opération, en relation avec le projet scientifique et culturel. La définition de produits et de moyens doit en être exclue au bénéfice d'une définition d'objectifs et de résultats attendus. Le choix des moyens relève de la responsabilité du prestataire, dans les limites que lui assigne son code de déontologie.

CMA, 2007

Caractère d'origine

originalité (fr) originality (en), Originalität, Ursprünglichkeit (de)

Qualité variable selon laquelle les caractéristiques d'un bien correspondent à celles qui existaient au moment de sa formation.

Note les affirmations relatives au caractère d'origine doivent être formulées avec une référence à une période donnée.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.9

Collection

collection (en), Sammlung (de)

Ensemble de biens présentant en commun ou en combinaison un intérêt patrimonial.

Note le terme «collection» est essentiellement utilisé dans le contexte du «patrimoine culturel mobilier». Dans le contexte du patrimoine culturel immobilier, d'autres termes sont utilisés, par exemple : ensemble historique, site historique, espace protégé, jardin historique.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.5

Compatibilité

compatibility (en), Kompatibilität (de)

Qualité variable selon laquelle un matériau peut être employé avec un autre sans risquer de compromettre l'intérêt patrimonial ou la stabilité du bien.

Note cela se rapporte aux matériaux de conservation-restauration ou aux composants du bien.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.3.6

Compatibilité

Ce terme est le plus souvent retenu, mais innocuité serait peut-être plus approprié. Les matériaux et modes opératoires utilisés lors de l'intervention de conservation-restauration sont compatibles avec les matériaux originaux: leur innocuité est acquise.

Commentaire cette compatibilité s'entend sur plusieurs registres (physique et mécanique, chimique, optique). Elle comprend des effets indirects: ne pas anéantir une possibilité d'analyse, d'expertise, de datation des matériaux originaux... Elle concerne surtout les matériaux ou produits qui resteront durablement au contact des matériaux originaux, mais aussi ceux utilisés brièvement à une étape précise du traitement. L'exigence de compatibilité, comme les autres, ne s'analyse pas seule: un apport peu réversible doit être d'autant plus durablement compatible.

CMA, 2007

Conservation, Conservation-restauration

Conservation (en), Konservierung (de), Konservierung-Restauration (de)

Mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel, dans le respect de son intérêt patrimonial, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures.

Note 1 la conservation comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration.

Note 2 le terme « préservation » est également utilisé, par exemple dans les bibliothèques et les archives.

Note 3 toutes les actions de conservation sont fondées sur des preuves documentaires et/ou matérielles.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.3.1

Conservation curative

remedial conservation (en), stabilisierende Konservierung (de)

Actions entreprises directement sur un bien pour arrêter ou ralentir sa détérioration et/ou limiter sa dégradation.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.3.9

Conservation curative

L'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ou un groupe de biens ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de les renforcer structurellement. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque l'existence même des biens est menacée, à relativement court terme, par leur extrême fragilité ou la vitesse de leur détérioration. Ces actions modifient parfois l'apparence des biens.

Exemples désinfestation de textiles, dessalement de céramiques, désacidification du papier, séchage contrôlé de matériaux archéologiques humides, stabilisation de métaux corrodés, consolidation de peintures murales, désherbage des mosaïques.

Icom-CC 2008

Conservation préventive

mesures de prévention (fr), preventive conservation (en), präventive Konservierung (de)

Mesures et actions visant à éviter ou à limiter dans le futur une dégradation, une détérioration, une perte et, par conséquent, toute intervention invasive.

Note 1 dans le domaine du patrimoine mobilier, la « conservation préventive » est généralement indirecte, c'est-à-dire que ces mesures et actions sont réalisées sur l'environnement immédiat du bien.

Note 2 des stratégies associant actions et mesures préventives sont détaillées dans un plan de conservation-restauration.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.3.8

Conservation préventive

L'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir. Elles s'inscrivent dans le contexte ou l'environnement d'un bien culturel, mais plus souvent dans ceux d'un ensemble de biens, quels que soient leur ancienneté et leur état. Ces mesures et actions sont indirectes —elles n'interfèrent pas avec les matériaux et structures des biens. Elles ne modifient pas leur apparence.

Exemples les mesures et actions mises en œuvre pour assurer de façon appropriée l'inventaire, le stockage, la manipulation, l'emballage et le transport, la sécurité, le contrôle environnemental (lumière, humidité, pollution, infestation), les plans d'urgence, la formation du personnel, la sensibilisation du public, la conformité aux normes juridiques.

Icom-CC 2008

Conservation-restauration

L'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La conservation-restauration comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration. Toutes ces mesures et actions doivent respecter la signification et les propriétés physiques des biens culturels.

Icom-CC 2008

Conservation-restauration

Discipline qui se donne pour mission la sauvegarde de l'intégrité matérielle des biens culturels, au bénéfice des générations présentes et futures. Elle réunit un ensemble de moyens, intellectuels et matériels, directs et indirects, qu'elle met au service de cette mission. Dans la mesure où la conservation-restauration a un impact direct sur les biens appartenant à la collectivité, son exercice est soumis à la possession de qualifications professionnelles déterminées et au respect d'un code de déontologie.

CMA, 2007

Constat d'état

Rapport d'évaluation de l'état (fr), condition report (en), Zustandsbericht (de)

Enregistrement de l'état d'un bien, daté et signé, établi dans un but déterminé.

Note un constat d'état résulte normalement de l'évaluation de l'état du bien.

En français, le terme « constat d'état » est utilisé pour le patrimoine mobilier alors que « rapport d'évaluation de l'état » est utilisé pour le patrimoine immobilier.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.6.5

Diagnostic

diagnosis (en), Diagnose (de)

Processus d'identification de l'état actuel d'un bien et de détermination de la nature et des causes de tout changement, ainsi que conséquences probables.

Note le diagnostic est fondé sur l'observation, l'investigation, l'analyse historique, etc.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.6.6

Documentation

documentation (en), Dokumentation (de)

Ensemble d'informations produites, collectées, conservées et mises à jour pour les besoins de toutes actions et/ou mesures de conservation-restauration présentes et futures et pour comparaison.

EXEMPLES radiographies, plans, photographies, comptes rendus écrits, fichiers informatiques, photogrammétrie, relevés scanner à balayage, etc.

NOTE 1 ce terme peut également se rapporter au processus lui-même.

NOTE 2 dans l'ensemble du processus de la programmation de la conservation-restauration d'un bien, la documentation de toutes les étapes constitue une part essentielle.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.6.8

Entretien

maintenance (en), Objektpflege (de), Instandhaltung (de)

Actions périodiques de conservation visant à maintenir un bien dans un état approprié afin d'en préserver l'intérêt patrimonial.

EXEMPLES nettoyage des gouttières, graissage des machines en état de fonctionnement, dépoussiérage du mobilier, etc.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.4.1

Étude préalable (pour les objets mobiliers)

Ensemble des études historiques, techniques, scientifiques et de faisabilité, qui permettent d'établir l'intérêt d'un projet, d'en fixer les objectifs et les orientations. L'étude préalable comporte obligatoirement un constat d'état, un diagnostic, une définition des objectifs et des préconisations.

CMA 2007

Évaluation de l'état

condition survey (en), *Zustandserhebung* (de)

Évaluation planifiée et méthodique de l'état d'un bien ou d'une collection.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.6.4

Évaluation de l'état de conservation d'un ensemble de biens mobiliers

Démarche d'analyse consistant à apprécier l'état de conservation de biens culturels appartenant à un ensemble constitué, fonds ou collection, en fonction de critères et de barèmes quantitatifs et/ou qualitatifs établis au préalable. Les données servant à l'évaluation sont choisies en fonction de la finalité de celle-ci. Ces données sont issues de constats d'état individuels, effectués sur l'ensemble ou sur un échantillon représentatif.

CMA 2007

Intérêt patrimonial

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.7

significance (en), *signifiance* (fr), *Bedeutung* (de)

Combinaison de toutes les valeurs assignées à un bien, à un ensemble ou à une collection.

Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la personne physique ou morale pour laquelle l'ouvrage est construit ou les travaux sont exécutés. Il est le responsable principal de l'ouvrage. Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en élaborer le programme, d'en fixer l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Code de la commande publique : articles L.2421-1 à L.2421-5

Note hors des opérations de construction neuve ou de réhabilitation portant sur un ouvrage, le terme « maître d'ouvrage » est employé pour désigner le commanditaire (pouvoir adjudicateur ou acheteur) d'une intervention de conservation-restauration.

Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre que le maître de l'ouvrage peut confier à une personne de droit privé ou à un groupement de personnes de droit privé doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme mentionné à l'article L.2421-2 du Code de la commande publique. Pour la réalisation d'un ouvrage, la mission de maîtrise d'œuvre est distincte de celle d'entrepreneur. Le maître d'ouvrage peut confier au maître d'œuvre tout ou partie des éléments de conception et d'assistance suivants : les études d'esquisse ; les études d'avant-projets ; les études de projet ; l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du contrat de travaux ; les études d'exécution ou l'examen de la conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par l'entrepreneur.

Code de la commande publique

Note hors des opérations de construction neuve ou de réhabilitation portant sur un ouvrage, le terme « maître d'œuvre » est parfois employé pour désigner la personne qui conçoit et dirige une intervention de conservation-restauration.

Patrimoine culturel

cultural heritage (en), kulturelles Erbe (de)

Entités matérielles et immatérielles présentant un intérêt patrimonial pour les générations présentes et futures.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.1

Patrimoine culturel matériel

tangible cultural (en), heritage materiellen Kulturerbe (de)

Expression matérielle du patrimoine culturel.

Note le patrimoine culturel matériel peut être mobilier ou immobilier.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.1.2

Processus de conservation-restauration

conservation process, conservation-restoration process (en),

Erhaltungsprozess (de), Konservierungs-Restaurationprozess (de)

Processus de prise de décisions, de programmation et de mise en œuvre de la conservation-restauration.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.3.2

Pronostic

Hypothèse argumentée sur l'évolution de l'état de conservation d'un bien en fonction de son état actuel, du diagnostic réalisé et de la dynamique d'altération observée. Le pronostic identifie les facteurs de risques en fonction du contexte.

CMA 2007

Rapport d'intervention

rapport de conservation-restauration (fr), conservation report (en),

Konservierungsbericht (de), Restaurierungsbericht (de), Konservierungs-Restaurationbericht (de)

Rapport consignait les interventions et leur justification, ainsi que des recommandations pour le futur

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.6.9

Reconstitution

restitution (fr), reconstruction (en), Rekonstruktion (de)

Rétablissement d'un bien dans sa forme initiale présumée en utilisant des matériaux existants et/ou de substitution.

Note 1 la reconstitution respecte l'intérêt patrimonial du bien et se fonde sur des preuves.

Note 2 la reconstitution peut être physique ou virtuelle.

Note 3 le terme « anastylose » est parfois utilisé dans le domaine du patrimoine culturel immobilier lorsque la reconstitution emploie des éléments d'origine.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.5.6

Réhabilitation

rehabilitation (en), Sanierung / Instandsetzung (de)

Interventions sur un bien immobilier afin de lui restituer une fonctionnalité antérieure présumée, de l'adapter à une fonction différente ou à des normes de confort, de sécurité et d'accès

Note 1 il convient de fonder la réhabilitation sur des preuves évaluées, en prenant en compte l'intérêt patrimonial.

Note 2 en général, la réhabilitation n'est pas une activité de conservation- restauration, mais peut impliquer des actions de conservation-restauration.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.5.8

Rénovation

renovation (en), Renovierung (de)

Action de rénover un bien sans nécessairement respecter son matériau ou son intérêt patrimonial.

Note 1 la rénovation n'est pas une activité de conservation-restauration.

Note 2 un programme de rénovation peut cependant impliquer des actions de conservation-restauration.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.5.9

Rénovation

Opération tendant à remettre dans un état neuf, comparable à celui d'origine, un bâtiment. La rénovation est synonyme de perte de la substance historique, et, en ce sens, ce terme s'oppose au terme restauration. L'usage contemporain est privilégié par rapport à la valeur historique d'ancienneté et d'usage.

CMA, 2007

Réparation

repair (en), Reparatur (de)

Actions entreprises sur un bien ou une partie de celui-ci afin de lui restituer sa fonctionnalité et/ou son aspect.

Note la réparation est une action de restauration uniquement si elle respecte l'intérêt patrimonial et si elle est fondée sur des preuves.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.5.10

Restauration

restoration (en), Restaurierung (de)

Actions entreprises sur un bien en état stable ou stabilisé, dans le but d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et/ou l'usage, tout en respectant et/ou en révélant son intérêt patrimonial et les matériaux et techniques utilisés.

Note 1 dans certaines communautés professionnelles, notamment dans le domaine du patrimoine culturel immobilier, le terme restauration couvre traditionnellement l'ensemble du domaine de la conservation.

Note 2 la conservation curative est souvent mise en oeuvre en même temps que la restauration.

Norme européenne EN 15 898: 2019 (F) Terme 3.3.10

Restauration

L'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel, singulier et en état stable, ayant pour objectif d'en améliorer l'appréciation, la compréhension, et l'usage. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque le bien a perdu une part de sa signification ou de sa fonction du fait de détériorations ou de remaniements passés. Elles se fondent sur le respect des matériaux originaux. Le plus souvent, de telles actions modifient l'apparence du bien. Exemples d'actions de restauration : retoucher une peinture, assembler les fragments d'une sculpture brisée, remettre en forme une vannerie, combler les lacunes d'un vase de verre.

Icom-CC 2008

Restauration

Intervention directe entreprise sur un bien culturel endommagé ou détérioré dans le but d'en faciliter la compréhension tout en respectant autant que possible son intégrité esthétique, historique et physique. Elle doit respecter les principes de stabilité, compatibilité, réversibilité, de respect de l'authenticité et de lisibilité des interventions

CMA, 2007

« La restauration constitue le moment méthodologique de la reconnaissance de l'œuvre d'art, dans sa consistance physique et sa double polarité esthétique et historique, en vue de sa transmission aux générations futures [...]. La restauration doit viser à rétablir l'unité potentielle de l'œuvre d'art, à condition que cela soit possible sans commettre un faux artistique, ou un faux historique, et sans effacer aucune trace du passage de cette œuvre d'art dans le temps. »

Cesare Brandi, *Théorie de la restauration*,

Paris, École nationale du patrimoine / Éditions du Patrimoine, 2001 [1977], p. 30-32.

« La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument. »

II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques,

Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, Venise, 1964.

Réversibilité

reversibility (en), Reversibilität (de)

Qualité variable selon laquelle le résultat d'une intervention peut être défait sans endommager le bien.

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.3.5

Stabilité

Les matériaux introduits doivent conserver, le plus longtemps possible, leurs propriétés utiles (adhésives, consolidantes, protectrices, esthétiques, etc.), tout en restant durablement réversibles et compatibles. Plus leur réversibilité est problématique, plus leur stabilité importe.

Commentaire il n'est pas inconcevable d'opter pour un matériau peu stable, si sa réversibilité et sa compatibilité sont parfaites et si son remplacement régulier est programmé... : ce choix peut être meilleur que celui d'un matériau stable, mais peu compatible et peu réversible. La notion de stabilité est particulièrement difficile à apprécier : d'une part, les informations manquent, objectivement, sur le vieillissement à long terme de beaucoup des matériaux qui nous intéressent ; d'autre part, la stabilité n'est pas une donnée absolue, mais au contraire largement dépendante du contexte dans lequel les matériaux sont sollicités.

CMA, 2007

Stabilité structurelle

structural stability (en), strukturelle Stabilität (de)

Capacité d'un bien à rester en équilibre sous l'action de forces appliquées, sans perdre sa résistance mécanique

Norme européenne EN 15 898 : 2019 (F) Terme 3.2.10

LISTE DES TERMES TRAITÉS

PAR LA NORME EUROPÉENNE TRILINGUE NF EN 15 898 : 2019. CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL. PRINCIPAUX TERMES GÉNÉRAUX ET DÉFINITIONS.

Il est recommandé de se procurer cette norme fondamentale pour tous ceux qui interviennent à un titre ou un autre dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel.

A

accessibilité,
agent de dégradation (*syn.*),
altération,
appréciation des risques,
authenticité

B

bien culturel (*syn.*)

C

caractère d'origine,
changement (*syn.*),
collection, compatibilité,
conservation curative,
conservation préventive,
conservation-restauration (*syn.*),
consolidation, constat d'état,
contexte, contrôle (*syn.*)

D

décomposition (*syn.*), défaut,
dégât (*syn.*), dégradation (*syn.*),
délabrement (*syn.*), désordre (*syn.*),
détérioration (*syn.*), diagnostic,
documentation, dommage (*syn.*),
durabilité

E

entretien,
entretien d'une collection,
environnement, érosion climatique,
état, évaluation de l'état

F

facteur d'altération

G

gestion de collection,
gestion intégrée des nuisibles

I

identification du bien,
intégrité, intérêt patrimonial,
interventions curatives (*syn.*),
investigation, IPM (*syn.*)

L

lisibilité

M

maîtrise de l'environnement,
malfaçon (*syn.*),
mesures d'urgence,
mesures de prévention (*syn.*),
modification d'état,
monitorage (*syn.*)

N

nettoyage

O

originalité (*syn.*)

P

pathologie (*syn.*),
patrimoine culturel,
patrimoine culturel
matériel, plan de prévention
des risques (*syn.*),
plan de sauvegarde,
préconisations (*syn.*),
processus de conservation-
restauration, programmation
de la conservation-restauration,
proposition d'intervention

R

rapport de conservation-
restauration (*syn.*),
rapport d'évaluation de l'état (*syn.*),
rapport d'intervention,
réassemblage, reconstitution,
réhabilitation, réintégration,
remontage (*syn.*),
rénovation, réparation,
reproduction pour substitution,
restauration, restitution (*syn.*),
réversibilité

S

signifiante (*syn.*),
stabilité structurelle,
suivi de l'état de conservation,
suivi d'une collection (*syn.*),
surveillance (*syn.*)

T

traitement, traitement de masse
en conservation-restauration

V

valeur, vieillissement